

DOCUMENT 8 ter

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

- Communauté française 0 Libre - confessionnel
- Provincial et communal 0 - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : 6.323.004
 adresse complète : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
 DE PROMOTION SOCIALE
 n° de matricule : de la Communauté Française
 n° de téléphone : Rue Julien Ghuyssen
 4670 BLEGNY
 Tél. 041-87.51.11

2. Intitulé de la section :

Code : 311102510W2

(3)

AIDE - MENUISIER - CONVENTION FOREM.....

3. Finalités de la section : repris en annexe n° 1 de ..1. pages (2)

4. Capacités préalables requises : repris à l'annexe n°2 de ..2. pages (2)

5. Classement de la section :

- E.S.I. 0 E.S.t.e. catégorie
- E.S.S. 0 E.S.t.l. catégorie

6. Titre délivré à l'issue de la section.

CERTIFICAT.....D' AIDE - MENUISIER.....

7. Unités de formation consécutives de la section : (2)

Intitulés	Classement de l'unité	Nombre de périodes	Codification de l'U.F. déjà approuvée	U.F.D
1. PRATIQUE DES ASSEMBLAGES DE BASE DE LA MENUISERIE	ES1 transition	340		
2. MENUISERIE DE BASE	ES1 qualification	540		X
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

(1) Biffer les mentions inutiles
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'administration.

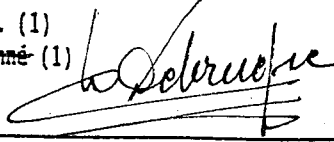
8. Modalités de capitalisation :

Repris en annexe n° 3 de 1 page

9. Date de la proposition du P.O. : 22/02/94...

Transmis par le réseau
le :

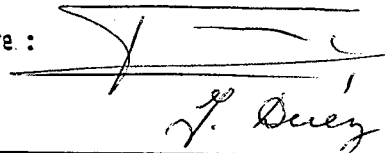
Signature du :
Chef d'établissement de la C.F. (1)
~~Représentant du P.O. subventionné (1)~~



10. Observations du service d'inspection : Néant

Date : 6.04.94.....

Signature :



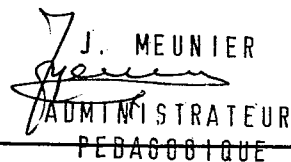
J. Drey

11. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

Motivation de la décision :

Date : 25 AVR. 1994.....

Signature :



J. MEUNIER
ADMINISTRATEUR
PEDAGOGIQUE

(1) Biffer les mentions inutiles

FINALITES DE LA SECTION

1. FINALITES GENERALES :

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. vise à :

1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES DE LA SECTION :

A l'issue de formation, l'aide-menuisier possèdera et exploitera les capacités, aptitudes et attitudes indispensables à la réalisation de portes intérieures et de châssis rectangulaires triple frappe à 1 ou 2 ouvrants en vue tant d'une insertion socioprofessionnelle, que d'un usage personnel.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

a) FRANCAIS

L'épreuve portera essentiellement sur la langue comme outil de compréhension et de communication.

Le candidat devra être capable de :

- comprendre à l'audition, de manière globale, sélective ou détaillée -suivant le cas- un message simple lu, enregistré, radio diffusé ou télévisé, exprimé dans un vocabulaire courant et une syntaxe simple;
- lire un texte simple à haute voix;
- s'exprimer oralement dans un langage simple;
- comprendre à la lecture les idées essentielles d'un texte simple;
- retranscrire un texte ne comprenant pas de difficultés majeures.

b) MATHEMATIQUE

Les nombres :

Le candidat devra être capable de :

- ordonner une liste de nombres décimaux positifs.
- effectuer une opération isolée : une addition;
une soustraction;
une multiplication.
- effectuer, sur des nombres entiers positifs, une division. Le quotient est entier et le reste correspondant est nul.
- calculer le carré d'un nombre entier positif.
- multiplier mentalement un nombre entier positif par 2, 4, 5, 25 et 9.
Les nombres sont compris entre 1 et 50
- diviser mentalement un nombre entier par 2, 4, 5. Les nombres sont compris entre 1 et 50.

Les fractions :

Le candidat devra être capable de :

- ordonner une liste de fractions. La liste comporte trois fractions à termes entiers positifs, les dénominateurs étant égaux.
- prendre une fraction d'un nombre entier. Les fractions sont irréductibles et choisies dans la gamme des fractions élémentaires couramment rencontrées ($1/2$, $1/3$, ..., $2/3$, $3/4$, ..., $1/10$, $2/100$, ...).

La représentation graphique :

Le candidat devra être capable de :

- mesurer un segment à l'aide d'une règle graduée. La précision exigée est celle permise par l'instrument.
- mesurer un angle inférieur à un angle plat en utilisant un rapporteur gradué en degrés. La précision exigée est celle permise par l'instrument.

Les constructions :

Le candidat devra être capable de :

- exécuter les tracés géométriques suivants :

- un segment de longueur donnée;
- un cercle de rayon donné;
- un secteur angulaire d'amplitude donnée;
- un rectangle connaissant les mesures de ses côtés;
- un carré connaissant la mesure du côté;
- un triangle rectangle connaissant les mesures des côtés de l'angle droit.

Le système métrique :

Le candidat devra être capable de :

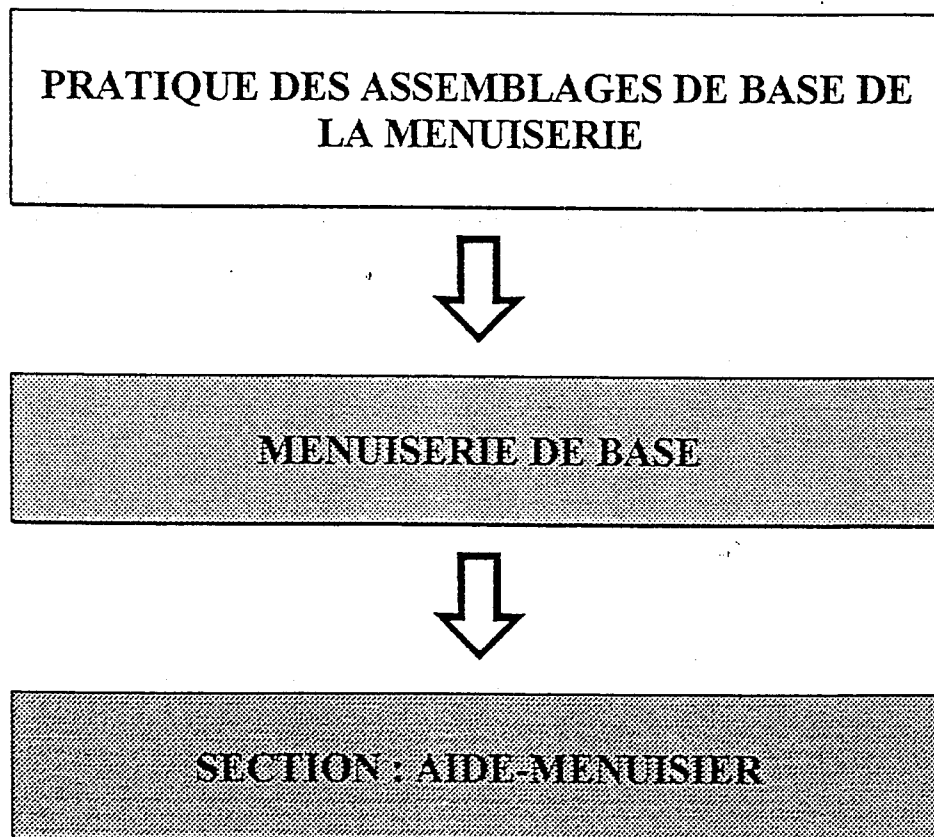
- convertir, en utilisant les unités du système métrique, les unités de longueur, d'aire et de volume.
Les conversions se limitent aux unités d'usage courant et revêtent un caractère utilitaire.
- calculer : le périmètre et l'aire d'un carré, d'un rectangle, d'un cercle ou d'un disque.
le volume d'un parallélépipède rectangle et d'un cube.
Les mesures sont connues. Les formules doivent être connues.

L'élève est dispensé du test de prérequis s'il est porteur du C.E.B.

MODALITES DE CAPITALISATION

Pour obtenir le titre de "Aide-menuisier", le candidat sera en possession des attestations de réussite des deux unités de formation constitutives de la section.

Le schéma suivant présente la structure de la section :



10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)	Nombre de périodes (5)
TRAVAUX PRATIQUES ET METHODE DE TRAVAIL	TP	252
TECHNOLOGIE ET CONNAISSANCE DE MATERIAUX	ET	32
2. Part d'autonomie		36
Total des périodes		320

11. Date de la proposition du P.O. : ... 22/02/94.

Signature du :
Chef d'établissement de la C.F. (1)
Représentant du P.O. subventionné (1)

Transmis par le réseau
le :

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Neant

Date : 6.04.94

Signature :

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

Motivation de la décision

Date : 25 AVR. 1994

Signature :

J. MEUNIER

ADMINISTRATEUR
PEDAGOGIQUE

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPEM

(5) 1 période = 50 minutes.

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. FINALITES GENERALES :

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. vise à :

1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION :

L'unité de formation développera chez l'étudiant des savoirs, savoir faire et savoir être qui lui permettront au départ d'une épure de respecter un mode opératoire afin de réaliser manuellement et mécaniquement des assemblages de base entrant dans la fabrication des volumes (meuble simple) et des fenêtres dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène.

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

a) FRANCAIS

L'épreuve portera essentiellement sur la langue comme outil de compréhension et de communication.

Le candidat devra être capable de :

- comprendre à l'audition, de manière globale, sélective ou détaillée -suivant le cas- un message simple lu, enregistré, radio diffusé ou télévisé, exprimé dans un vocabulaire courant et une syntaxe simple;
- lire un texte simple à haute voix;
- s'exprimer oralement dans un langage simple;
- comprendre à la lecture les idées essentielles d'un texte simple;
- retranscrire un texte ne comprenant pas de difficultés majeures.

b) MATHEMATIQUE

Les nombres :

Le candidat devra être capable de :

- ordonner une liste de nombres décimaux positifs.
- effectuer une opération isolée : une addition;
une soustraction;
une multiplication.
- effectuer, sur des nombres entiers positifs, une division. Le quotient est entier et le reste correspondant est nul.
- calculer le carré d'un nombre entier positif.
- multiplier mentalement un nombre entier positif par 2, 4, 5, 25 et 9.
Les nombres sont compris entre 1 et 50
- diviser mentalement un nombre entier par 2, 4, 5. Les nombres sont compris entre 1 et 50.

Les fractions :

Le candidat devra être capable de :

- ordonner une liste de fractions. La liste comporte trois fractions à termes entiers positifs, les dénominateurs étant égaux.
- prendre une fraction d'un nombre entier. Les fractions sont irréductibles et choisies dans la gamme des fractions élémentaires couramment rencontrées ($1/2$, $1/3$, ..., $2/3$, $3/4$, ..., $1/10$, $2/100$, ...).

La représentation graphique :

Le candidat devra être capable de :

- mesurer un segment à l'aide d'une règle graduée. La précision exigée est celle permise par l'instrument.
- mesurer un angle inférieur à un angle plat en utilisant un rapporteur gradué en degrés. La précision exigée est celle permise par l'instrument.

Les constructions :

Le candidat devra être capable de :

- exécuter les tracés géométriques suivants :

- un segment de longueur donnée;
- un cercle de rayon donné;
- un secteur angulaire d'amplitude donnée;
- un rectangle connaissant les mesures de ses côtés;
- un carré connaissant la mesure du côté;
- un triangle rectangle connaissant les mesures des côtés de l'angle droit.

Le système métrique :

Le candidat devra être capable de :

- convertir, en utilisant les unités du système métrique, les unités de longueur, d'aire et de volume.

Les conversions se limitent aux unités d'usage courant et revêtent un caractère utilitaire.

- caculer : le périmètre et l'aire d'un carré, d'un rectangle, d'un cercle ou d'un disque.

le volume d'un parallélépipède rectangle et d'un cube.

Les mesures sont connues. Les formules doivent être connues.

L'élève est dispensé du test de prérequis s'il est porteur du C.E.B.

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU
LE REGROUPEMENT**

En travaux pratiques et méthode de travail :

- Dédoublément possible à partir du treizième élève avec maximum 18 élèves par groupe.

PROGRAMME DES COURS

1. TRAVAUX PRATIQUES ET MÉTHODE DE TRAVAIL

Au départ de consignes de travail (méthode de travail), en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène; à partir de tolérances déterminées par une bonne pratique de l'apprentissage l'étudiant doit être capable de réaliser manuellement et mécaniquement des assemblages de base, des châssis à recouvrement et des meubles simples (à titre indicatif : étagère, archelle, coffre, banc, ...).

Critères de qualité

- Précision du tracé.
- Conformité de l'assemblage au plan.
- Conformité de l'élément fini au plan.
- L'élément fini doit être commercialisable.

A la fin de l'unité de formation, l'étudiant sera capable :

- de lire une épure d'un assemblage dans les 3 vues d'une fenêtre à un ouvrant à recouvrement, d'un meuble simple (volume);
- de débiter les bois pour un travail demandé à la scie à ruban, à la scie circulaire portative ou à la scie radiale, à partir d'un bordereau;
- de corroyer les bois à la dégauchisseuse et à la raboteuse;
- de retrouver, positionner et établir des bois;
- de tracer les assemblages;
- de creuser des mortaises au bédane, à la mortaiseuse à mèche ou à la mortaiseuse à chaîne;
- de scier des joues de tenon à la scie à tenon ou à la scie à ruban;
- de scier des arasements à la scie à araser ou à la scie à dos;
- d'assembler et rectifier les assemblages;
- d'affleurer et de recaler deux pièces de bois assemblées à fil perpendiculaire;
- de vérifier l'équerrage et la planéité d'un assemblage;
- de poncer deux pièces de bois assemblées à fil perpendiculaire;
- de fixer des assemblages (colle, vis, cheville métallique, cheville en bois, clou);
- d'assembler deux pièces de bois à fil parallèle;
- de réaliser un châssis comprenant des assemblages en respectant l'ordre chronologique des opérations;
- de traiter les bois d'un ouvrage de menuiserie;
- de choisir et d'utiliser le petit outillage manuel de base du menuisier (ciseau, bédane, rabot, marteau, maillet, équerre, trusquin, pointe à tracer, tenaille, scie à dos);
- d'affûter les lames de scie à main (braquet, scie à dos, rasette, scie à cheville);
- d'affûter les outils tranchant rectiligne (ciseau, bédane, fer de rabot, fer de guillaume);
- de régler les fers de rabot, guillaume);
- de monter et de régler la toupie, la mortaiseuse à mèche et la mortaiseuse à chaîne
- d'identifier les outils (les plus usuels) de la toupie et de la mortaiseuse.

2. TECHNOLOGIE ET CONNAISSANCES DES MATERIAUX

Dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène l'étudiant doit être capable :

- de décoder un plan simple;
- de manipuler le mécanisme des 3 vues et de décoder les coupes verticales et horizontales;
- de dessiner dans les 3 vues des objets simples;
- de reconnaître et décrire : les assemblages à mi-bois;
 - les assemblages à enfourchement;
 - les assemblages à tenon et mortaise;
 - les assemblages à tenon et mortaise avec rainure;
 - les assemblages à tenon et mortaise avec feuillure;
 - les assemblages à tenon et mortaise avec rainure, feuillure et moulures;
 - les assemblages avec arasement oblique;
- de reconnaître les moyens de fixation des tablettes;
- de reconnaître et décrire les assemblages en bois de fil;
- de reconnaître : des essences de bois résineux;
 - des essences de bois feuillus;
 - les défauts des bois débités;
 - la qualité d'un bois par rapport au mode de débit;
 - les différents type de panneaux;
- de reconnaître et choisir la quincaillerie pour un travail déterminé;
- de caractériser l'outillage de base du menuisier;
- de décrire sommairement la dégauchisseuse, raboteuse, scie à ruban, scie radiale, scie circulaire, mortaiseuse, toupie;
- d'identifier les outils usuels de la mortaiseuse et de la toupie.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Au départ de consignes de travail en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, l'élève doit être capable d'appliquer les techniques d'exécution à la réalisation :

D'UNE FENÊTRE À UN OUVRANT À RECOUVREMENT.

CAPACITES	PARTICULARITES
- identifier 3 essences de bois	propres aux menuiseries extérieures
- lire les épures	
- dresser le bordereau	bois
- débiter	scie à ruban, scie circulaire portative
- corroyer	
- établir	
- tracer	
- exécuter les assemblages	enfourchements
- régler la toupie	profilage par personne autorisée (Règlement du travail)
- assembler	
- utiliser les moyens de contrôle	équerrage, planéité
- ferrer	
- parachever	
- traiter	produit d'imprégnation

D'UN MEUBLE SIMPLE

(à titre indicatif : meuble constitué d'un bâti, avec porte à panneau et tablette supérieure)

CAPACITES	PARTICULARITES
- appliquer les instructions de travail	
- identifier cinq essences de bois	d'utilisation courante en mobilier
- lire les épures	plan d'ensemble
- débiter	scie égoïne, scie à ruban
- corroyer	scie radiale, dégauchisseuse, raboteuse
- établir les pièces constituantes	
- tracer	
- affûter	outils manuels à tranchant rectiligne
- exécuter les assemblages : - manuellement - mécaniquement	mi-bois, enfourchement, tenon et mortaise (rainure, feuillure, moulure avec ébarbement), bois de fil outillage de base mortaiseuse à mèche, scie à ruban
- régler la toupie	toupillage par personne autorisée (Règlement du travail)
- ajuster les panneaux	
- monter les éléments	rectifications éventuelles
- utiliser les moyens de contrôle	
- préparer avant collage	chants intérieurs; panneaux
- fixer les éléments	collage, vissage, clouage
- finir	affleurage, ponçage
- placer la quincaillerie	choix, placement (charnière, serrure, poignée, ...)

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte notamment de :

- la précision du tracé;
- la conformité de l'assemblage au plan;
- la conformité de l'élément fini au plan;
- l'élément fini qui doit être commercialisable.

PROFIL DES CHARGES COURS

Les chargés de cours seront des enseignants.

DOCUMENT 8 BisDOSSIER PEDAGOGIQUEUNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

Communauté française 0 Libre - confessionnel
 Provincial et communal 0 - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination :
 adresse complète : 6.323.004
 INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
 DE PROMOTION SOCIALE
 n° de matricule : de la Communauté Française
 n° de téléphone : Rue Julien Ghuyssen
 4670 BLEGNY
 Tél. 041-87.51.11

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 311102012 W1

(3)

REMOISE D.E. BASE - CONVENTION FOREM.....

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de .1. pages (2)4. Capacités préalables requises : repris à l'annexe n° 2 de .1. pages (2)

5. Classement de l'unité de formation.

(1) enseignement secondaire : ~~transition~~ (1) qualification (1)
 degré : inférieur (1) ~~supérieur~~ (1)

(1) ~~enseignement supérieur de type court~~ :
 catégorie :

(1) ~~enseignement supérieur de type long~~ :
 catégorie :

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Repris en annexe n° 3 de .1. pages (2)7. Programme de (des) cours Repris en annexe n° 4 de .5. pages (2)8. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de .2. pages (2)9. Profil du (des) chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de .1. pages (2)

- (1) Biffer les mentions inutiles
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'administration.

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)	Nombre de périodes (5)
DESSIN...DE...MENUISERIE.....	CT	108
TECHNOLOGIE...DE...LA...MENUISERIE.....	CT	54
TRAVAUX...PRACTIQUES...L.T...METHODES.....	PP	238
.....D.E...TRAVAIL.....	PP	40
ACTIVITES...PROFESSIONNELLES.....		
.....D'APPRENTISSAGE.....		
2. Part d'autonomie		50
Total des périodes		540

11. Date de la proposition du P.O. : 22/02/94

Transmis par le réseau
le :

Signature du :
Chef d'établissement de la C.F. (1)
Représentant du P.O. subventionné (1)

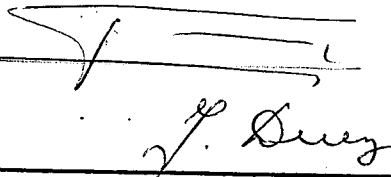


12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Neant

Date : 6.04.94

Signature :



13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

Motivation de la décision

Date : 25 AVR. 1994

Signature :

J. MEUNIER
ADMINISTRATEUR
PEDAGOGIQUE

(4) soit CG, CS, CT, CTSP, PP ou CSPH
(5) 1 période = 50 minutes.

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. FINALITES GENERALES :

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. vise à :

1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION :

L'unité de formation développera chez l'étudiant des savoirs, savoir-faire et savoir-être qui lui permettront au départ d'un relevé de dimensions de réaliser : l'épure, le tracé technique, les bordereaux et toutes les étapes entrant dans la fabrication des portes intérieures (à panneaux et/ou vitrées), des châssis rectangulaires triple frappe à 1 ou 2 ouvrants et d'escaliers droits à claire-voie.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1) CAPACITÉS

Au départ d'un mode opératoire, réaliser manuellement et mécaniquement des assemblages de base, des châssis à recouvrement et des meubles simples de qualité commercialisable (à titre indicatif : étagère, archelle, coffre, banc, ...).

2) TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

- Attestation de réussite de l'U.F. "Pratique des assemblages de base de la menuiserie".
- Titre d'études de l'enseignement secondaire inférieur du domaine "bois-menuiserie".

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU
LE REGROUPEMENT**

En travaux pratiques et méthode de travail :

- Dédoublément possible à partir du treizième élève avec un maximum de 18 élèves par groupe.

PROGRAMME DES COURS

1. DESSIN DE MENUISERIE

Le professeur dispose des assemblages démontables et de fragments de portes, châssis et escaliers. La compréhension des coupes et les notions de technologie permettront à l'élève de tracer et de fabriquer les différents ensembles.

a) Portes intérieures planes, vitrées, à panneaux

L'étudiant sera capable :

- de lire un plan d'architecte avec le cahier spécial des charges;
- de relever avec croquis les dimensions de la baie;
- de tracer au 1/10 la vue de face;
- de tracer les coupes nécessaires et les découpes à l'échelle 1/1.

b) Châssis de fenêtre (à recouvrement, triple frappe)

L'étudiant sera capable :

- de relever avec croquis les dimensions de la baie (battées, détails);
- en application, de lire un plan d'architecte (maison unifamiliale) avec le cahier spécial des charges;
- de tracer au 1/10 la vue des châssis (recouvrement bois vus);
- de tracer les deux coupes à l'échelle 1/1.

c) Escalier droit à claire-voie

L'étudiant sera capable :

- de lire un plan d'architecte avec le cahier spécial des charges;
- de relever avec croquis les dimensions;
- de calculer et dessiner l'escalier.

2. TECHNOLOGIE DE LA MENUISERIE

A la fin de l'unité de formation, l'étudiant sera capable :

a) Portes intérieures planes, vitrées, à panneaux

- de lire et comprendre une information technique;
- de tracer l'épure en fonction de l'outillage et de la quincaillerie;
- de citer et d'expliquer les parties d'une baie intérieure et d'une baie extérieure;
- de trouver le mode adéquat de fixation des blochets;
- de reconnaître la forme des baies et le mode de prise de mesures (baies rectangulaires, plein cintre, arc surbaissé, en forme d'anse de panier);
- de classifier les portes selon : le sens du mouvement;
la construction du vantail;
le nombre de vantaux;
- de distinguer le sens d'ouverture;
- de reconnaître les principales essences de bois employées dans la construction des portes, chambranles et ébrasements (chêne, résineux, limba, sapelli, okoumé, ...);
- de caractériser les ébrasements (ordinaires, à battées, à panneaux);
- de déterminer les chambranles suivant le genre de rotation, l'aspect décoratif, situation de la porte;
- d'expliquer les techniques d'assemblage de la traverse inférieure;
- de reconnaître et décrire les assemblages d'une porte intérieure à panneaux (plate-bande + moulures embrevées);
- de reconnaître et décrire les assemblages d'une porte intérieure vitrée (pareclose, pose mastic, pose et calage des vitres, techniques d'assemblage des petits-bois);
- de définir les portes planes (mesures standardisées);
- de reconnaître et/ou adapter plusieurs types de couvre-chants;
- de décrire les parties fixes latérales et supérieures;
- de reconnaître et décrire la porte à 2 vantaux;
- de citer les genres de mauchers employés en menuiserie;
- de reconnaître et décrire les quincailleries utilisées ou ayant été utilisées pour les portes;
- de réaliser le mode opératoire en vue du pendage d'une porte intérieure.

b) Châssis rectangulaire triple frappe

- de citer, d'expliquer et de définir les fonctions principales des châssis de fenêtre;
- de reconnaître et de décrire les conditions techniques de fabrication selon :
 - leur emplacement dans la maçonnerie (notions de baie);
 - leur disposition;
 - leur construction (assemblages spécifiques au type de châssis);
 - leur vitrage;
 - leur mode de rotation;
- d'expliquer le traitement des bois et l'utilisation des produits;
- de reconnaître le vitrage des fenêtres (types et poses);
- de définir les différents types de châssis, tels que :
 - ouvrant à la française;
 - triple frappe et double frappe;
 - oscillo-battant;
- de reconnaître les principales essences de bois employées dans la construction des châssis (méranti, merbau, padouk, afzélias, ...).

c) Escalier droit

- de savoir déterminer un minimum de vocabulaire technique : limon, marche, étendue, ligne de foulée, rampe d'appui, ...
- de désigner différentes formes d'escaliers;
- à partir de mesures données, d'appliquer les formules de base de calcul de l'escalier;
- de définir le calibre;
- d'expliquer les principes de construction;
- de définir l'échappée.

3. TRAVAUX PRATIQUES ET MÉTHODE DE TRAVAIL

Au départ de consignes de travail (méthode de travail), en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et du R.G.P.T.; à partir de tolérances déterminées par une bonne pratique de l'apprentissage l'étudiant doit être capable d'exécuter manuellement et mécaniquement :

- a) des portes intérieures planes, à panneaux, vitrées;
- b) un châssis rectangulaire à triple frappe;
- c) un escalier droit à claire-voie.

Critères de qualité

- Précision du tracé.
- Conformité de l'assemblage au plan.
- Conformité de l'élément fini au plan.
- L'élément fini doit être commercialisable.

a) Exécution de portes intérieures planes, vitrées, à panneaux :

L'élève sera capable :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - de relever les dimensions d'une baie de porte, de vérifier l'aplomb et les niveaux; - d'établir les épures et bordereaux relatifs à la construction d'une porte intérieure (quincaillerie comprise); - de débiter les bois, d'utiliser et d'entretenir les machines; - de corroyer les bois; - d'établir les bois; - de tracer les bois; | <ul style="list-style-type: none"> - d'exécuter les panneaux; - d'exécuter les assemblages (mortaiser, tenonner et toupiller); - de monter la porte; - d'organiser un travail de montage (collage) et une vérification simultanée de la planéité (bornoyer); - d'exécuter ébrasements, chambranles et listel; - de ferrer la porte et de placer la serrure; - de placer un ensemble de menuiserie. |
|---|---|

b) Exécution d'un châssis rectangulaire à triple frappe:

L'élève sera capable :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - relever des mesures jours, détails et battées; - de lire et interpréter une épure de fenêtre; - d'établir les bordereaux; - de débiter les bois; - de corroyer les bois; - de tracer les bois; - d'exécuter les assemblages; - de profiler l'intérieur des dormants et des ouvrants; | <ul style="list-style-type: none"> - d'assembler l'ouvrant et le dormant; - de profiler l'extérieur des ouvrants; - d'utiliser les gabarits; - de traiter les châssis; - de placer la quincaillerie; - d'ajuster les joints d'étanchéité; - de placer le vitrage ; - de placer le châssis. |
|---|--|

c) Exécution d'un escalier droit à claire-voie:

L'élève sera capable :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - d'utiliser le mètre, le niveau, le fil à plomb; - de lire le plan; - de prendre les mesures; - d'établir l'épure; - d'exécuter le calibre; - d'établir le bordereau des bois; - de débiter les bois; - de corroyer mécaniquement; - d'établir les bois; - de toupiller les bois; - de scier les marches à longueur; | <ul style="list-style-type: none"> - de poncer; - de tracer les limons; - d'exécuter le gabarit; - de défoncer; - d'ajuster les marches; - de monter provisoirement; - de percer les avant-trous dans les limons; - de poncer les limons; - de réaliser le montage définitif de l'escalier; - de poncer. |
|---|--|

4. ACTIVITES PROFESSIONNELLES D'APPRENTISSAGE

Durée : 20 jours pour chaque élève.

Ces activités ont pour but de placer l'élève dans le contexte de la vie professionnelle afin de consolider des capacités acquises précédemment dans les domaines du savoir, savoir-faire et savoir-être; et de faciliter son insertion socioprofessionnelle.

Le milieu extérieur (20 jours) doit être informé des capacités acquises par l'étudiant.

L'étudiant sera muni d'un carnet de suivi, qui devra être visé par le professeur et le tuteur en entreprise.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Au départ de consignes de travail, en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, l'élève doit être capable d'appliquer les techniques d'exécution à la réalisation :

D'UNE PORTE INTERIEURE À PANNEAU(X), ET PARTIE VITRÉE AVEC MOULURES.

CAPACITÉS	PARTICULARITÉS
- identifier 5 essences de bois	propres à la fabrication d'une porte intérieure
- relever les mesures	baie de porte
- exécuter les épures d'une porte	
- dresser les bordereaux	bois et quincaillerie
- débiter manuellement et mécaniquement	scie à ruban, scies circulaires
- corroyer des pièces	dégauchisseuse, raboteuse
- établir	pièces constituantes
- tracer	les assemblages
- exécuter les assemblages :	
- manuellement :	outillage de base
et /ou	
- mécaniquement :	mortaiseuse à mèche, à chaîne, tenonneuse et
- régler la toupie	toupie
- ajuster les panneaux	
- réaliser des gabarits	
- utiliser des gabarits	toupie, défonceuse
- préparer avant collage	
- utiliser les moyens de contrôle	équerrage, planéité
- fixer les assemblages	colle, chevilles, clefs, ...
- finir	affleurage, ponçage
- réaliser ébrasements, chambranles et listels	
- ferrer manuellement et mécaniquement	paumelles, charnières, serrure

D'UNE FENÊTRE RECTANGULAIRE AVEC TRIPLE FRAPPE ET JOINT D'ÉTANCHÉITÉ
COMPOSÉE DE UN OU DEUX OUVRANTS.

CAPACITÉS	PARTICULARITÉS
- identifier 5 essences de bois	propres aux menuiseries extérieures
- lire le plan relatif au châssis	
- relever les mesures	baie de fenêtre
- exécuter les épures de fenêtres avec ouvrant(s)	
- établir les bordereaux	bois, quincaillerie, vitrage
- débiter	scie à ruban, scies circulaires
- corroyer des pièces	
- établir	pièces constituantes
- tracer	les assemblages
- exécuter les assemblages :	double tenon et contre profil
- profiler les pièces	toupie
- monter le châssis de fenêtre	
- utiliser les moyens de contrôle	équerrage, planéité
- utiliser les gabarits	commercialisés
- ferrer les châssis	ouvrants à la française
- parachever	éléments rapportés, finition, ...
- traiter	produits d'imprégnation
- placer les vitres	vitrage isolant

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte notamment de :

- la précision du tracé;
- la conformité de l'assemblage au plan;
- la conformité de l'élément fini au plan;
- l'élément fini qui doit être commercialisable.

PROFIL DES CHARGES COURS

Les chargés de cours seront des enseignants.